



Demande de conseils juridiques

Par **XPRESS**, le **25/09/2008** à **01:31**

JE M'APPEL BOUDJELTHIA MOHAMED J'AI 28 ANS JE SUIS AGRICULTEUR DE NATIONALITE ALGERIENNE . JE ME SUIS MARIE AVEC UNE FEMME DE NATIONALITE FRANCAISE LE 02/01/2007 EN ALGERIE . NOUS AVONS PROCEDURE A LA TRANSCRIPTION DE NOTRE ACTE DE MARIAGE AUPRES DES SERVICES CONSULAIRES FRANCAIS EN ALGERIE PUIS J'AI ETAIT CONVOQUE AU CONSULAT GENERALES DE FRANCE A ALGER LE 06/05/2007 POUR UNE AUDITION DE TRANSCRIPTION PARCEQUE IL YA UNE DIFFERENCE D'AGE DE 16 ANS ENTRE MOI ET MA FEME . A SON TOUR MA FEMME A ETAIT CONVOQUE A LA MAIRIE DE MARSEILLE POUR LA MEME RAISON . MARS 2008 J'AI RECU UNE ASSIGNATION J'AI SIGNE L'ACCUSER DE RECEPTION SANS SAVOIR CEQUE C'EST . JE N'AI RECU AUCUNE NOUVELLE ALORS QUE VAIS JE FAIRE? PUISQUE MA FEMME SOUFFRE D'UNE MALADIE CRONIQUE LOIN DE MOI. ET J'AI PAS PU OBTENIR UN VISAS.

Par **Marion2**, le **25/09/2008** à **09:50**

Merci de bien vouloir éviter les majuscules